



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 6 février 2014

Conseillers communautaires en exercice : 139

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 7.1, 7.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h35.

**Etaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au 1.1.2), M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON (jusqu'au 1.1.1), M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 1.1.6), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.1), Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR (à partir du 1.1.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRE, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN Boussières : M. Roland DEMESMAY Brâillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du 1.1.1), M. Raymond REYLE (à partir du 1.1.1) Champagne : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Claude FORESTIER, M. Gérard GALLIOT (à partir du 1.1.1) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (à partir du 1.1.1) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.1) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER François : Mme Françoise GILLET (jusqu'au 1.2.4), M. Claude PREIONI (jusqu'au 1.2.4) Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ (à partir du 1.1.1) La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Mamirole : M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.5), M. Robert POURCELOT Marchaux : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ (représenté par M. Hervé TOURNOUX) Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1), M. Gérard VALLET (à partir du 3.3) Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Christine THEVENOT Pirey : M. Jacques COINTET (représenté par M. Thierry RUFFIN), M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILLIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT à partir du 1.1.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH (à partir du 1.1.1) Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

**Etaient absents :** Arguel : M. André AVIS Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENEATU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Lazhar HAKKAR, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Jacques MARIOT, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalèze : M. Christophe CURTY Champoux : M. Thierry CHATOT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE Larnod : Mme Gisèle ARDIET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Roche-lez-Beaupré : M. Jean-Pierre ISSARTEL Thoraise : M. Jean-Michel MAY Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE

**Secrétaire de séance :** M. Marcel FELT

#### Procurations de vote :

**Mandants :** P. BONNET, J. DEMONET, F. FELLMANN, F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.3), A. GHEZALI, P. GONON (à partir du 1.1.2), V. HINCELIN (à partir du 1.2.1), B. RONZI (à partir du 1.1.1), Z. YASSIR-COUVAL, B. ASTRIC, P. GUILLAUME, D. HUOT (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), G. VALLET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.2), P. BELUCHE, J.M. FAIVRE.

**Mandataires :** J.M. GIRERD, J.C. ROY, J. PANIER, J.S. LEUBA (à partir du 1.1.3), M.N. SCHOELLER, O. FAIVRE PETITJEAN (à partir du 1.1.2), C. DEVESA (à partir du 1.2.1), M. LOYAT (à partir du 1.1.1), N. GUILLEMET, R. DEMESMAY, A. POIGNAND, F. LOPEZ (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), J.M. CAYUELA (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.2), B. BOURDAIS, J.M. BOUSSET.

**Délibération n°2014/002387**

**Rapport n°3.8 - Service Emergence - Contribution du Grand Besançon - Avenant n°3 à la convention**

**Service Emergence - Contribution du Grand Besançon -  
Avenant n°3 à la convention**

**Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président**  
**Commission : Economie, Emploi et Insertion**

Inscription budgétaire	
BP 2014 et PPIF 2014-2018 « ZFU - Emergence »	Montant de l'opération : 38 000 €
Sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018	

**Résumé :**

La convention du 30 août 2011 avec BGE Franche-Comté fixe les modalités de fonctionnement du service Emergence. Elle prévoit notamment les modalités de versement de la participation du Grand Besançon.

Le présent rapport a pour objet de fixer la somme à verser à BGE Franche-Comté pour l'année 2014 soit 38 000 € pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2014.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a conclu avec BGE Franche-Comté une convention pour trois années commençant le 1<sup>er</sup> septembre 2011 et se terminant le 31 août 2014 pour la gestion du service Emergence (décision du Conseil de Communauté du 12 mai 2011).

Il convient de fixer la participation 2014 du Grand Besançon au titre de cette convention.

Le budget prévisionnel annuel s'élève à 72 000 € dont 57 000 € à la charge du Grand Besançon, soit une somme de 38 000 € à verser à BGE Franche-Comté pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 août 2014.

**MM. FELT, MARTIN et TARBOURIECH ne prennent pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2016 :**

- se prononce favorablement sur l'avenant n°3 à la convention « Service Emergence » prévoyant une participation financière de la CAGB à BGE Franche-Comté à hauteur de 38 000 € pour l'année 2014 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2014),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°3.

Rapport adopté à l'unanimité : **Reçu le 18 FEV. 2014**

Pour : 109  
Contre : 0  
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité



Pour extrait conforme,  
Pour le Président,  
Le Vice-Président suppléant,  
Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



**Avenant n°3 à la convention**  
**Grand Besançon / BGE Franche-Comté**  
**Service d'Emergence**

**Entre :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, 4 rue Plançon, représentée par Jean-Louis FOUSSERET, Président, dûment habilité par la délibération du Conseil de Communauté en date du 06/02/2014 ci-après dénommé « le Grand Besançon »,

**Et :**

BGE Franche-Comté, Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, ayant son siège 2C / 4J chemin de Palente 25000 Besançon, représentée par son Président, Monsieur Bernard BELORGEY.

Ci-après dénommés ensemble les « parties » et individuellement une « partie »

**Il a été convenu ce qui suit :**

La convention du 30 août 2011 a fixé les modalités de versement de la participation financière du Grand Besançon à BGE pour le fonctionnement du service Emergence.  
Le présent avenant fixe la participation 2014 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 août 2014.

**Article 1 - Montant de la participation financière du Grand Besançon pour l'année 2014.**

L'article 7.1 est complété comme suit :

Le coût annuel de la mission Emergence s'élève à 72 000 € pour l'année 2014, dont 57 000 € à la charge du Grand Besançon, c'est à dire 38 000 € pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 août 2014.

Conformément à l'article 7.3 de la convention, deux acomptes de 40 % soit 15 200 € sont versés à BGE au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et au 1<sup>er</sup> juin 2014, le solde intervenant après approbation du bilan financier de l'exercice.

**Article 2**

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Besançon en 2 exemplaires originaux, le .....

Pour BGE Franche-Comté,

Le Président,

Bernard BELORGEY

Pour la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon,

Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET